

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Adresse de la location : Résidence de l'Eyre, 3 av. de la Grande Plage,  
Bâtiment H, appartement 741 – 40510 Seignosse

Prix de la location :

Période de location :

Nom et adresse du locataire :

Nom et adresse du propriétaire : Natural Surf Lodge BP 22 40510  
Seignosse  
N° de tél en cas d'urgence 06 74 16 02 28 ou 06 07 43 83 92 (Claire et  
Stéphane BECRET)

Dispositions générales : Le présent contrat définit les conditions de location meublée désignée ci-dessus. Il a pour but de définir les conditions de réservation et de séjour, en location saisonnière, de cet appartement meublé dont la fiche descriptive a été transmise au locataire. Les relations entre propriétaire et locataire sont basées sur la confiance.

Versements : La réservation devient effective quand le locataire verse les arrhes s'élevant à 25% du montant de la location du séjour. Le solde est versé, au plus tard le jour de l'arrivée.

Dépôt de garantie : Pour répondre à la perte ou aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux installations, objets, mobiliers, ou autres, une caution est versée par le locataire en plus du loyer, d'un montant de 200 euros (chèque ou espèces non encaissés).

Arrivée : La location commence, sauf accord préalable, le samedi ou le dimanche à 16 heures. Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures convenus avec le propriétaire. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Départ : La location se termine le samedi ou le dimanche à 10 heures ou à une heure convenant aux deux parties. Avant l'état de lieux de sortie, le locataire doit restituer les locaux dans l'état où il les a trouvés : rangement des objets, remise en place des meubles, sols propres, réfrigérateurs vidés et dégivrés, poubelles vidées et sorties.

Ménage : Le locataire doit effectuer le ménage complet des biens loués : réfrigérateurs et fours nettoyés, lavage du carrelage salle de bain et cuisine, nettoyage des chambres, salles de bain et W-C. Le locataire restitue les clefs.

Le locataire peut demander un « forfait ménage » en supplément (50€) qui ne le dispense pas de restituer les locaux dans l'état où il les a trouvés : rangement des objets, remise en place des meubles, réfrigérateurs vidés et dégivrés, poubelles vidées et sorties. Si le ménage n'est pas considéré satisfaisant par le propriétaire, les 50€ seront déduits de la caution.

Charges : Les consommations d'eau et d'électricité sont prises en compte dans le prix de séjour, dans une limite d'utilisation normale.

Taxe de séjour en sus : 0,75€/pers/jour (tarif 2010)

Etat des lieux et inventaire : Le locataire est prié de signaler tout problème, casse ou perte des divers équipements mis à disposition dans l'appartement.

Il est interdit de fumer dans l'appartement.

Linge : les draps, torchons et autre linge de maison sont apportés par le locataire. La literie doit être utilisée normalement, en particulier le couchage se fait avec draps et taies d'oreiller. Quand un enfant risque de faire pipi au lit, le locataire prévoit des alaises étanches.

Conditions d'annulation : Toute annulation faite par le locataire doit être notifiée par lettre ou message Internet adressé au propriétaire.

-L'annulation intervient plus de 2 semaines avant le début du séjour : le versement des arrhes reste acquis au propriétaire.

-L'annulation intervient moins de 2 semaines avant le début du séjour, le versement des arrhes reste acquis au propriétaire et le solde de la location sur la période prévue reste dû, sauf accord contraire du propriétaire.

-En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement sur la durée complète prévue au présent contrat reste intégralement acquis au propriétaire.

Assurances : Le locataire est responsable des dommages qu'il peut occasionner aux biens loués, mobiliers ou immobiliers.

Litiges ou réclamation : Dans toute la mesure du possible les réclamations seront réglées à l'amiable.

Signatures datées et accompagnées de la mention "lu et approuvé"

Le Locataire :

Le propriétaire :